



Vol à l'étalage, procédure

Par **Adrien37**, le **16/09/2008 à 11:26**

Bonjour,

Samedi après-midi j'ai eu la mauvaise idée d'entamer une bouteille de Boisson gazeuse à 1,37 € dans un hypermarché Auchan avant de la reposer dans le magasin.

Je me suis fait interpellé par les agents de surveillance qui m'ont quasiment obligé à aller dans une salle lugubre (pris de panique j'ai accepté sans trop réfléchir).

Ils m'ont demandé si je reconnaissais les faits, ce que j'ai naturellement fait pris de remords.

J'ai tout d'abord signé ce qui ressemble à un dépôt de plainte puis j'ai choisi bien évidemment de réparer le préjudice en payant la bouteille.

Néanmoins la case cochée sur la lettre de reconnaissance correspondait à "vol à l'étalage", terme qui me terrorise compte tenu de mes actes.

J'éprouve néanmoins une grande culpabilité, je n'en dors plus la nuit et j'y pense incessement toute la journée, cela me ronge de l'intérieur car je pars à l'étranger six mois pour mes études.

J'ai appelé la grande surface en question ce matin pour savoir si la lettre avait été envoyée pour 1€37 pour éviter cela au cas où cela n'avait pas encore été fait, sachant que c'est la première fois de ma vie que ce genre d'incident m'arrive, j'ai un casier blanc comme neige (pour le moment...)

Ils m'ont répondu que la procédure est automatique et que la lettre sera envoyée.

Cela serait très difficile à supporter pour moi car cela impliquerait une convocation du procureur je suppose, hors je serais à l'étranger et obligé de revenir en France "juste" pour cette entretien sachant que je suis étudiant et que par conséquent mes moyens sont limités...

Ma question est donc la suivante: qu'en adviendra-t-il de mon cas chez le procureur?

Une simple "lettre" de rappel à la loi envoyée au domicile de mes parents est-elle envisageable ou une convocation est inéluctable?

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **16/09/2008 à 13:41**

A mon avis, mais je peut me tromper, il s'agit bien d'un vol mais classé dans la "grivellerie" (consommer un bien sans le payer).

Vous êtes probablement mineur et vous avez la trouille que vos parents en soient informés. Si l'affaire suit son cours il se peut que vous soyez convoqué par le procureur ou son substitut pour un simple rappel à la loi, m'est avis qu'il n'y aura pas de poursuite pour 1,37 € surtout si vous avez finalement payé la bouteille. Mais cette convocation risque aussi de s'adresser à vos parents car ils sont civilement et pénalement responsables de vos actes. Alors !

Il est aussi probable que, soit le procureur classe l'affaire sans suite, soit que le directeur classe l'affaire sans suite, pensant que la peur est suffisamment dissuasive pour ne pas recommencer ce type d'action.

Par **Adrien37**, le **16/09/2008 à 13:48**

je suis majeur(j'ai 20 ans)et j'ai déjà informé mes parents qui ont été compréhensif(eux-même ils leur arrive de goûter des fruits...), mais la procédure de rappel à la loi peut-elle n'être qu'une lettre sans convocation devant un magistrat?

Car en fait ce qui m'ennuie le plus c'est le fait de devoir interrompre temporairement mon séjour linguistique pour assister à la convocation.

Je pars dans 4 jours et je ne pourrais pas profiter de cette expérience si je n'ai pas l'esprit tranquille!!!

C'est tellement rageant pour quelques centilitres de boisson...

Je n'irais plus jamais dans aucun Auchan de ma vie en tout cas ça c'est une certitude, la répression sans la prévention est un système que je cautionne pas(peut-être car cela m'arrange^^).

Merci énormément pour votre la rapidité de votre réponse

Par **JamesEraser**, le **16/09/2008 à 20:30**

[citation]Samedi après-midi j'ai eu la mauvaise idée d'entamer une bouteille de Boisson gazeuse à 1€37 dans un hypermarché Auchan avant de la reposer dans le magasin[/citation]

Le "droit de goûter" n'existe plus dans les magasins depuis belle lurette. Par voie de conséquences, tout client qui goûte un produit sans que cette dégustation n'ait été proposée par un employé commet "un vol".

En revanche, le fait de goûter un produit, de le conserver et le payer au passage en caisses n'est pas punissable.

[citation]pour savoir si la lettre avait été envoyé pour 1€37 // Ils m'ont répondu que la procédure est automatique et que la lettre sera envoyée[/citation]

Cette lettre sera sans doute conservée au Parquet et il est bien évident que l'on n'ouvrira pas un audiences pour des faits de vol sur un chef de préjudice de cette nature qui par ailleurs, a été effacé par le paiement.

Ce qu'il serait bien en revanche, c'est qu'un jour vous alliez faire vos courses et au moment de décharger vos articles à votre domicile, vous vous rendiez compte que la bouteille que vous venez d'acheter a été ouverte et entamée par un client indélicat. Je suis sûr que vous aurez une autre vision de ce que vous avez commis !
Experatooment

Par **Adrien37**, le **16/09/2008 à 21:54**

JamesEraser, vous dites qu'il n'y aura vraisemblablement aucune audience; cela signifie-t-il que **je ne recevrais aucune convocation de la part du procureur ou de son délégué**? est-il envisageable que je ne reçoive qu'une lettre de rappel à la loi sans convocation? cela sera-il inscrit dans le fichier de la police(dont je ne me souviens plus du nom) malgré l'absence de convocation, le cas échéant?
Car je rentre en 3ème année de licence(pas en droit je vous rassure^^) et j'envisage de peut-être passer des concours de la fonction publique,de ce fait de telles inscriptions m'élimineraient d'office.
Merci beaucoup pour toute l'attention que vous portez à mon "affaire"qui je l'espère pourra également servir d'information à d'autres.

Par **JamesEraser**, le **17/09/2008 à 23:51**

[citation]JamesEraser, vous dites qu'il n'y aura vraisemblablement aucune audience; cela signifie-t-il que je ne recevrais aucune convocation de la part du procureur ou de son délégué?
[/citation]
Absolument
[citation]est-il envisageable que je ne reçoive qu'une lettre de rappel à la loi sans convocation?
[/citation]
Absolument pas.
[citation]cela sera-il inscrit dans le fichier de la police[/citation]
Ne sont inscrites dans les mémoires des procès verbaux que les personnes ayant été entendues par procès verbal
[citation]j'envisage de peut-être passer des concours de la fonction publique,de ce fait de telles inscriptions m'élimineraient d'office[/citation]
Ce ne sera pas le cas.
Experatooment

Par **Adrien37**, le **17/09/2008 à 23:52**

Très bien merci pour ces informations je vous en suis très reconnaissant.

Par **Adrien37**, le **19/09/2008 à 17:38**

Juste pour info: j'ai aujourd'hui reçu un appel du service de sécurité m'indiquant qu'ils n'envoieront pas cette lettre au procureur.
Donc bonne nouvelle.
Merci pour tout.

Par **yuuu**, le **20/07/2010 à 20:53**

Bonjour a tous,

je suis aller faire les soldes cet apres midi avec ma petite soeur de 13 ans, quand on n'avait fini, on n'avait faim, alors on n'est parti prendre dans un petit casino un sandwich. On est rentrer dans le rayon cosmetique, et là, y'avait deux Produit que je voulais depuis longtemps, j'avais pas sous, il me rester 7- 8 euros par là, du coup les deux produit (Neutrogena)je les ai mis dans mon sac en faisant d'emblant de chercher quelque chose et en le glissant dans mes poches de soldes, puis que j'ai mis dans mon sac. Ma petite soeur avait besoin d'un Gommage, qui coutait soit disant 3 euros alors elle l'a pris, et on est aller a la caisse pour payer l'achat, dès qu'on est arriver la caissiere m'a demander si elle pouvait voir mon sac (il y'avait beaucoup de poche),elle n'avait rien vue.. Elle nous dit que le produit est de 7euros, j'avais pas trop envie de payer les 7 euros elle l'a reposer. Au moment de partir un vigile est venu et nous a demander de le suivre on est allé et il m'a demander d'enlever tous ce qu'y avais dans les poches et les sac, je lui ai tendu les deux produit, il m'a demander si mon pere pouvait venir me chercher, je lui ai di non, il a tout de suite appelé la police, ils sont venue, on remplis des papier de couleur m'on demander mon adresse et tout le tralala. Il nous on ramener au poste de police, il m'on demander tout les information me concernant, puis m'on fait signer " le proces verbal" c'était marqué en haut des page, Mon pere est arriver deux heures plus tarde, il a mal reagi mais ne m'a pas engueuler :/, Il a signer tout les papier (il ne voulait pas d'ailleurs, il faisait "la gueule " quand le policier lui demander de signer, ,il ne voulait pas)mais il a finit par le faire. Vers 18h 30 on sort de la gendarmerie et le policier nous dit " monsieur je sait que vous etes decu, je comprend, tout les parents qui viennent sont decu, mais c'est la loi, c'est comme ca, apres c'est pas nous qui decidons, vous recevrai une lettre pour vous dire si vous passer devant un juge " Voila sur ces mots on est partis et j'arreter pas de pleurer, je ne voulais pas que ma soeur ai des probleme a cause de moi, elle n'a rien eu. Je culpabilise énormément, mon pere as deja la tete pleine et moi je lui en rajoute, je n'arrive meme plus a boire tellement je suis mal. Quelles en seront les conséquences?
Le vigile m'on demander de payé les sous mais je n'avais pas assez_ ils m'on rien demander apres pour les produits. Les riques? - C'est vierge Aider moi SVP !!! =(

Par **cyrr**, le **29/01/2012 à 13:23**

bonjour il m'est arrivé un peu la meme histoire qu' adrien37 sauf que moi le préjudice est de 4eu 20 y a t-il un risque que je recoive une quelconque lettre ou convocation pour ce malheureux incident sachant qu'au final j'ai payer

Par **amajuris**, le **29/01/2012 à 13:59**

bjr,
impossible de faire un pronostic sur la suite donnée si la victime du vol a porté plainte.
même si vous avez remboursé, l'infraction de vol demeure.
cdt

Par **Annamomo2255**, le **07/01/2013 à 18:51**

Boujour,

J'ai volontairement dérobé un objet et je me suis fait prendre. C'était la première fois. Pour ne pas avoir d'ennui, j'ai payé immédiatement le montant de l'objet afin de ne pas avoir à le faire à la gendarmerie. La structure m'avait bien dit que si je payais maintenant, je n'aurais pas de convocation à la gendarmerie.

Mais hier, coup de fil de la gendarmerie me rappelant ce que j'avais fait 1 an auparavant et me demandant de venir faire une déposition au sujet de ce vol. Ont-il le droit, sachant que j'ai payé le jour même et que c'est un acte qui s'est passé il y a plus d'un an ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **amajuris**, le **07/01/2013 à 18:56**

bsr,
même si vous avez remboursé l'objet, l'infraction de vol est constitué.
et le vol est un délit dont la prescription est de 3 ans.
donc je vous conseille de vous rendre à la gendarmerie et de faire profil bas, si c'est la première fois, vous ne devrez n'avoir qu'un rappel à la loi (mais sans doute inscription au fichier STIC).
cdt

Par **Lag0**, le **07/01/2013 à 19:01**

Bonjour,
Le vol est un délit instantané, ce qui veut dire qu'il est constitué dès "l'action" de voler. Le fait de payer ensuite ou de rendre le produit du vol n'efface donc en rien le délit contrairement à ce que vous semblez croire. Sinon, il suffirait que chaque voleur rende ou paie ce qu'il a volé, de la voiture de luxe au camion de transport de fonds plein à ras bord, pour ne plus être inquiété !

Edit : amatjuris plus rapide que moi...[smile3]

Par **miss-sexy33**, le **22/02/2013 à 12:47**

Bonjour,

J'ai volé 10,81 € de perles de culture. Le vigile, à la sortie, m'a demandé de le suivre dans une pièce. Il m'a demandé de vider mon sac puis a rempli une feuille avec ma carte d'identité. Il m'a dit qu'il l'allait l'envoyer au procureur. Je lui ai demandé ce que je risquais ? Il m'a dit : peut être aller au commissariat le plus près de chez moi ou sans doute rien. On est allé à la caisse et j'ai payé ce que j'avais volé et je suis même reparti avec.

Je stresse. A votre avis, je vais recevoir 1 lettre ? Je n'espère pas en recommandé, je suis majeure mais j'habite encore chez mes parents. A votre avis, le procureur va s'occuper de mon cas ou laissez tomber ? Est-ce que le vigile a bien envoyé au procureur ou c'est juste pour me faire peur, et que je sois fichée chez eux ?

Merci de me répondre vite.

Par **flashy59400**, le **29/01/2015** à **13:01**

Bonjour ,

Avant hier je vais à Auchan et vois un casque qui m'intéresse et j'ai collé une étiquette d'un prix dvd (2.99) sur l'emballage , je vais payer à la caisse minute et donne le produit à la caissière pour qu'elle retire l'antivol .

Elle a vu ce prix et a tout de suite remarqué que le prix n'étais pas bon , elle va donc montré ça au rayon multimédia et elle revient avec le produit et un vigile .

Elle dit que c'est bon mais qu'il faut que je règle le vrai prix : 99 € .

Donc je le fais et vais retirer l'antivol avec le vigile à l'accueil .

Le seul hic là dedans et que le vigile m'as demandé ma carte d'identité avec mon adresse .

Est ce que je risque de recevoir un courrier ? merci